

—◆—
MAIRIE D'ORLU

09110 - ORLU

ARRÊTE MUNICIPAL

—◆—
T : 05 61.64.21.70

FAX : 05 61.64.64.23

Le Maire de la Commune d'ORLU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales les articles L.2211.1 à 2212.2.

En vue de garantir la sécurité des personnes et des biens de la Commune d'ORLU ;

ARRÊTE

Article 1 :

Est interdite la divagation des ours à moins de 300 mètres du village d'ORLU et à moins de 150 mètres des voies de communication